

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME TRENTIÈME

ANNÉE 1891. — SECOND SEMESTRE.



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE DU CHATEAU, 1, AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Grouas.

LE MANS

PELLECHAT

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue St-Jacques.

1891



Mamers — Dep. G. Fica y A. Dampin.

CHATEAU DE FONCÉ, VOUTE DE L'ESCALIER
D'après une photographie de M. l'abbé Emery.

LES
PEINTURES MURALES
DE PONCÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA PAROISSE ET LA SEIGNEURIE DE PONCÉ

Le bourg de Poncé, d'une origine très ancienne, s'élève entre La Chartre et Montoire, dans un des sites les plus agréables de la ravissante vallée du Loir si aimée des touristes et des archéologues, si riche en monuments intéressants et en paysages pittoresques (1).

Depuis longtemps connus à bien des titres, Vendôme, Lavardin, Montoire, Trôo, les Ponts-de-Braye, Poncé, La Chartre, sont les principales étapes d'une charmante excursion qui attire chaque année de nombreux étrangers, séduits tout à la fois par de grands souvenirs historiques, par des

(1) M. Robert Triger, vice-président de la *Société historique et archéologique du Maine*, membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, qui a contribué si efficacement, dès la première heure, à faire connaître le grand intérêt des peintures murales de Poncé, en adressant un rapport officiel à M. le Directeur général des Beaux-Arts, nous a prêté son concours le plus dévoué pour la préparation de cette notice. C'est à lui aussi que sont dus plusieurs des dessins qui accompagnent notre texte. Nous le prions de recevoir l'expression de nos remerciements.

ruines majestueuses et par les aspects variés d'une campagne magnifique. De Vendôme aux Ponts-de-Braye, le Loir semble se jouer au milieu des prairies verdoyantes et des plaines fertiles, décrivant les courbes les plus gracieuses dans une vallée large de trois kilomètres, frappant ses eaux limpides et profondes, tantôt à droite, tantôt à gauche, contre les rochers abrupts des collines qui l'enserrent. Non moins pittoresque à son entrée dans le département de la Sarthe, il fait un brusque détour en face du beau château de La Flotte, et vient baigner le pied d'un coteau boisé que dominent les ruines de la tour des Roches, laissant à peine, en cet endroit, l'espace suffisant pour le passage de la route et du chemin de fer. Puis il s'avance lentement, large et paisible, jusqu'au bourg de Ponce où ses eaux sont utilisées pour l'exploitation de l'importante papeterie de Paillard.

De la gare de Ruillé-Poncé, aujourd'hui l'une des stations de la grande ligne de l'État, de Paris à Bordeaux, une courte promenade de onze cents mètres amène le touriste, agréablement surpris par la beauté du site, jusqu'aux premières maisons du village dont l'aspect si pittoresque et si gai, dès le premier instant, charme les yeux et repose l'esprit.

Au fond du tableau et au sommet de la colline qui surplombe les maisons, l'église encadrée d'un massif de verdure. A ses pieds, un château du XVI^e siècle, enveloppé de hautes et mystérieuses futaies. A gauche, la charmante villa de la Tendrière, abritée contre les vents du nord par un coteau verdoyant, entourée de massifs de fleurs éclatantes. A droite, les bâtiments de la papeterie et l'élégante habitation du propriétaire, M. Chauvin, maire de la commune, ingénieur et manufacturier. De chaque côté de la grande route, des maisons blanches et coquettes, bâties en pierre du pays et correctement alignées.

Au centre du bourg, une petite place et une antique fontaine : la fontaine de Saint-Julien. C'est de là que partent la seule route carrossable qui donne accès sur le plateau,

par une échancrure naturelle du terrain, et le sentier très raide, très escarpé, qui conduit directement à l'église.

Le tertre, rocailleux, abrupt, peut sembler fatigant à gravir, mais au sommet la fatigue est vite oubliée.

D'une part, l'église de Ponce, monument intéressant de l'architecture du XII^e siècle, possède un ensemble fort rare et extrêmement remarquable de peintures murales de la même époque : elle mérite à ce titre d'attirer l'attention, et d'exciter la curiosité des artistes, des archéologues, de tous ceux qui aiment les arts et qui veulent les étudier.

D'autre part, si l'on continue l'excursion sur la crête du côteau, jusqu'à la tour des Roches, un admirable panorama s'offre aux yeux éblouis et ravis. C'est la vallée du Loir dans toute sa beauté, dans tout son éclat. En amont, le château de La Flotte, récemment restauré dans le style du XV^e siècle et justement renommé pour sa position incomparable. Plus loin, les Ponts-de-Braye et le fameux camp de César, de Sougé, qui s'avance jusqu'au milieu de la vallée, sur un promontoire formé par le confluent de la Braye et du Loir, Trôo et sa curieuse église du XII^e siècle, Lavardin et les ruines grandioses de son château, Artins, l'ancienne station gallo-romaine célèbre par son temple de Jupiter que détruisit saint Julien. En face, Couture dont la flèche en pierre apparaît au-dessus d'un rideau de peupliers : le château de la Poissonnière où naquit Ronsard, le chef de la Pléiade, le poète à jamais illustre des Vaux-du-Loir. En aval, la château de la Bibochère, La Chartre et Ruillé. Au pied du rocher, le Loir qui franchit en bouillonnant les anciennes écluses du moulin des Roches.

C'est un des sites les plus enchanteurs que l'on puisse rencontrer.

I

Origines gauloises et romaines. — La tour des Roches et la ville antique.
— Prédication de l'Évangile. — La villa de Poncé et la fondation de la paroisse.

Poncé, anciennement *Ponssay*, en latin *Ponciacus* et *Ponciium*, tire-t-il son nom du romain *Poncius*, comme l'affirme l'auteur du *Bas-Vendômois historique et monumental*? C'est vraisemblable, car la désinence *iacus* qui affecte peut-être le vingtième des noms de lieux les plus anciens, représente un suffixe celtique employé jusqu'au VII^e siècle et qui donnait aux noms propres un sens de propriété (1) : *Ponciacus*, dès lors peut signifier *domaine de Poncius*. La tour des Roches, qui s'appelle dans le pays *tour de César*, est-elle, comme on l'a dit, un castellum romain, dépendant du camp de Sougé, une sorte de poste fortifié bâti en cet endroit pour observer le passage de la rivière? Ce n'est pas impossible (2).

Il est certain en effet que le riche pays arrosé par le Loir était habité avant la conquête romaine. On y trouve des dolmens, des tombelles, des ruines celtiques, de nombreuses grottes, dont la haute antiquité ne fait aucun doute.

Selon M. de Mortillet, le Vendômois serait même une des contrées de la France où l'on rencontre le plus d'objets celtiques (3).

La tradition rapporte qu'une « ville gauloise » existait autrefois sur le plateau qui s'étend entre l'église et la tour des Roches. Cette tradition est confirmée, dans une certaine mesure, par l'examen attentif du terrain et par les fouilles

(1) Cf. Quicherat : *De la formation française des noms de lieux*, Paris, 1867, in-12, ch. II.

(2) Pesche. *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, IV, p. 435.

(3) Cf. *Congrès archéologique de France*, XXXIX^e session à Vendôme, 1872, p. 44.

qui y ont été faites à deux reprises différentes avant et depuis la Révolution, par M. de Nonant. Ces fouilles ont fait découvrir de nombreuses monnaies gauloises, des fondations de toutes sortes, des squelettes ensevelis sous les ruines, indices d'une destruction violente, ainsi que les substructions d'un édifice qui pouvait être une église. Malheureusement, le plan des fouilles, entreprises dans le chimérique espoir de trouver des trésors, n'a pas été relevé. Les pierres ont été utilisées pour de nouvelles constructions, le sol a été planté en taillis et en futaies. Seuls, les vieillards peuvent attester aujourd'hui de l'importance des ruines : quelques-uns nous ont affirmé qu'ils ne labouraient jamais certain champ, actuellement transformé en bois, sans y trouver des monnaies.

D'après l'auteur du *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, dont le témoignage en matière d'archéologie et surtout de numismatique ne peut être accepté que sous réserves, les médailles découvertes en 1789 aux environs de la tour des Roches « auraient été frappées dans la Gaule, à l'instar des médailles romaines antérieures aux empereurs. Les unes, en bronze, étaient des *as*, représentant d'un côté une louve allaitant deux enfants, sans empreinte au revers qui était creux. D'autres en argent, d'un petit module, portaient une tête casquée, avec des ailes, et au revers un cheval très mal formé... Quelques-unes en or portaient une tête également casquée et au revers une victoire. Beaucoup d'autres monnaies du même genre avaient été trouvées antérieurement dans la pièce de terre appelée le *Champ du Trésor* et il en a été découvert d'autres depuis ».

M. de Pétigny, qui mérite plus de confiance, possédait une des médailles *celtiques* trouvées à Ponce (1). « Elle est d'argent, dit-il dans sa description, d'un petit module et d'un travail excessivement barbare. On y voit, au droit, une tête

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendoumois*, 1^{re} édition, p. 39.

humaine ; au revers un cheval à bec d'oiseau. Elle a tous les caractères d'un monnayage *armoricain*. D'autres médailles du même type, mais d'un travail un peu meilleur, ont été déterrées non loin de là, au château de la Flotte » (1).

Toute la colline, depuis le bourg jusqu'à la tour des Roches, est traversée par un souterrain de 1^m 50 de hauteur sur un mètre de largeur, éclairé de distance en distance par des puits qui s'ouvrent à la surface du sol. En outre, elle est parsemée de nombreuses grottes creusées dans le roc. Ce souterrain et ces grottes, véritables habitations primitives, remontent, suivant l'opinion commune, à l'époque gauloise (2).

Dans tous les cas, il est impossible de nier l'existence de Poncé pendant la domination romaine. Bien mieux, la grande quantité de substructions antiques, de briques à rebord, de débris de poterie, de monnaies et de scories qui couvrent le plateau entre l'église et la tour des Roches, indique que cette localité avait alors une assez grande importance, tant par son avantageuse situation que par le nombre de ses habitants (3).

(1) La découverte de ces médailles et le fait incontestable que le Vendômois est une des contrées de la France où l'on rencontre le plus d'objets « *celtiques* », paraissent, jusqu'à un certain point, appuyer la tradition locale qui donne à la *ville* antique de Poncé une origine *gauloise*. Toutefois, il nous semble, qu'en admettant même l'existence d'une agglomération très ancienne sur le plateau des Roches, cette agglomération ne saurait être considérée comme exclusivement *gauloise*. Les débris romains qu'on y rencontre, les traces de diverses enceintes et surtout ce « donjon en ruines » qui surmonte une motte, indiquent plutôt, à notre avis, que la *ville* antique de Poncé a dû être occupée, remaniée et utilisée à bien des époques différentes depuis la période gallo-romaine jusqu'à la fin du Moyen-Age (ROBERT TRIGER).

(2) Dans les souterrains analogues qui existent à Courtiras, près de Vendôme, on a trouvé des ossements humains mêlés à des cendres et une poterie d'origine *gauloise* actuellement au musée de Vendôme. Cf. *Guide dans le Vendômois* p. 230. D'après M. de Peligny, les galeries de Trôo et les célèbres *grottes des Vierges*, à Lavardin, remontent également à l'époque *gauloise*. Cf. *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 31.

(3) Cf. le journal *Le Loir*, du 8 novembre 1844.



TYPE DE GROTTES HABITÉES DANS LA VALLÉE DU LOIR

S'il faut en croire d'ailleurs un des meilleurs historiens du Vendômois, « à l'époque de la conquête des Gaules, le pays qui porte aujourd'hui le nom de Bas-Vendômois, et qui comprenait toute la région comprise entre Thoré et La Chartre était divisé en deux *pagi* (1) : Celui de Trôo, ville antique qui a eu une grande importance jusqu'au XIII^e siècle (2), et celui de La Chartre » (3). La station de Ponceé, moins considérable sans doute, occupait entre ces deux centres une position intermédiaire et commandait un des passages de la grande voie qui descendait, sur la rive droite, la vallée du Loir (4).

Pour s'assurer la possession paisible de cette riche vallée et surveiller les trois agglomérations de Trôo, Ponceé et La

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*.

(2) La plupart des historiens considèrent Trôo comme un centre d'habitation celtique, et même comme un oppidum gaulois. M. de Salies y voit en outre le chef-lieu de la *condita Labricensis*, que l'abbé Voisin place à Lavardin et M. de Pétigny à Saint-Calais. Cf. de Salies, *Monographie de l'antique ville de Trôo*, Mamers, 1878, p. 57 et suiv. — L'abbé Voisin, *Les Génomans anciens et modernes*, p. 66. — Quant aux constructions encore existantes à Trôo, M. de Pétigny croit y rencontrer « les traces du travail gallo-romain, et M. de Salies les attribue au X^e siècle seulement (*Congrès archéologique*, 1872, p. 470). Quoiqu'il en soit, des établissements gallo-romains importants ont été découverts à Ternay et à Artins, au pied de la montagne de Trôo.

(3) La ville de La Chartre est bâtie entre le Loir et une colline fort élevée, dans un endroit où la rivière se partage, comme à Vendôme, entre plusieurs îles réunies par une série de ponts fortifiés très anciens. Sur le haut du coteau se dressent deux tombelles d'inégales grandeurs qui correspondent avec celles de Trôo et auxquelles on ne peut attribuer une origine moins antique, quoiqu'on ait voulu y voir des fortifications du Moyen-Age dont elles n'ont ni la forme ni l'aspect. De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 40.

(4) L'abbé Voisin place la villa de Ponceé non pas dans la *condita Labricensis*, mais dans la *condita de Vauts*, ou mieux à la limite des deux *condita*. *Les Génomans anciens et modernes*, p. 82. Le fait certain, c'est que Ponceé se trouvait sur les marches ou frontières de la cité des Génomans, marquées de ce côté par le vaste forêt de Gastines dont les sombres profondeurs s'étendaient sur la rive gauche du Loir. — Sur la voie qui passait à Ponceé. Cf. de Salies, *Monographie de Trôo*, p. 26. *Congrès archéologique*, 1872, p. 97-98, etc.

Chartre, les Romains établirent dans une position stratégique de premier ordre le camp dit de Sougé, au confluent de la Braye et du Loir, à l'embranchement des deux voies du Mans à Vendôme et de Tours à Chartres. Puis, pour mieux s'assimiler les populations gauloises, ils élevèrent au pied du camp un sanctuaire dédié à Jupiter. Peu à peu, le druidisme qui avait conservé de nombreux adeptes dans la contrée fit place au culte de Rome païenne. Bientôt on vint en foule adorer Jupiter dans le temple d'Artins.

C'est à ce moment que le nom de Ponceé apparaît pour la première fois dans l'histoire. Un manuscrit de la bibliothèque du Mans, composé avant le IX^e siècle (1), met effectivement Ponceé au nombre des localités visitées par saint Julien, l'apôtre du Maine, au cours de ses premières missions. Cette fois encore, la tradition confirme le récit de l'historien car la fontaine qui jaillit au milieu du bourg a toujours porté le nom du premier évêque du Mans.

Saint Julien part du Mans, sa ville capitale, pour faire une tournée apostolique et prêcher la foi chrétienne dans les campagnes idolâtres. Arrivé à Pruillé-l'Éguillé, il ressuscite le fils unique du seigneur de l'endroit qui lui fait hommage de sa villa. De là, il se rend à Ruillé-sur-Loir où il guérit une jeune fille possédée du démon et consacre une église au vrai Dieu, grâce à la générosité du père de la miraculée. « Ensuite, dit le pieux auteur du manuscrit, brûlant du désir de gagner des âmes à Dieu, saint Julien arrive dans la villa de Ponceé, sur les bords du Loir. Il y est favorablement accueilli par les habitants qui renoncent à leurs superstitions. Il songe aussitôt à y fonder une église, et pour la doter il s'adresse à une femme nommée Éva, fort riche en argent et en terres; mais celle-ci refuse de répondre à ses désirs. Affligé de l'avarice et de la dureté d'Éva, l'apôtre

(1) *Vita sancti Juliani, primi episcopi cenomanensis, scripta ante annum 836*. Bibl. du Mans, ms. n° 224. Publié par Dom Piolin : *Histoire de l'Église du Mans*, tome VI, p. 584 (Pièces justificatives).

quitte Ponceé et prend la route des Ponts-de-Braye. A peine est-il parti, qu'Éva tombe au pouvoir d'un esprit malin qui l'agite et la tourmente cruellement. Elle dépêche ses serviteurs à la poursuite du saint pour le prier de revenir promettant de lui donner toute satisfaction. Saint Julien se contente d'envoyer un de ses disciples avec son bâton. Dès que le disciple pénètre dans la maison de la possédée le démon en sort avec fracas. Éva court sur le champ se jeter aux pieds de saint Julien et lui fait hommage de tous ses biens, y compris sa villa de Ponceé » (1).

« Un autre jour, pendant que l'apôtre prêchait l'Évangile dans les environs et en particulier à Dauvers, non loin du dolmen de Maupertuis, des idolâtres fanatiques entreprennent de le mettre en fuite et le ramènent à coups de pierres jusqu'à Ponceé » (2).

Le but de ce voyage et de cette mission de saint Julien dans la vallée du Loir, paraît avoir été Artins et son temple de Jupiter, centre de l'idolâtrie dans toute la contrée. Il y arrive au moment où une foule immense assiste à des jeux solennels en l'honneur du dieu : le temple retentit des accords d'une musique profane. « Le saint se met en prière. La statue de l'idole se brise, et il en sort un serpent monstrueux qui se jette sur les païens et les aurait tous fait périr sans l'intervention de saint Julien. Ils se convertissent et Artins devient un centre chrétien ».

1) Cf. aussi *Gesta Pontificum Cenomaniensium*, et Gauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 1845, in-4° p. 463.

2) Cet événement, rappelle dans l'un des vitraux modernes de l'église, a laissé des souvenirs très profonds dans la contrée. Aujourd'hui encore, il existe aux environs de Ponceé trois familles que la tradition populaire fait descendre des insulteurs du saint. Elles passent pour avoir été atteintes de maladies cutanées telles que la teigne ou la gale, et à la moindre que celle on adresse à leurs membres, comme injure, ce curieux propos : « Tu es couronné saint Julien ». Cf. *Coupses archéologique de France*, 1872, p. 80. — *Une légende de l'apostolat de saint Julien*, dans la *Scène de l'Église*, tome XXIX, p. 224, extrait des *Mémoires* du marquis Antoine du Prat.

Des faits précédents résulte d'une manière certaine et en laissant de côté la forme légendaire du récit, qu'à l'époque de la première évangélisation des Gaules, Poncé était une localité assez importante pour que le premier évêque du Mans jugeât à propos d'y bâtir une église, et qu'il y existait une famille gallo-romaine puissante, possédant une *villa*, c'est-à-dire une grande exploitation rurale avec toutes les dépendances nécessaires pour un nombreux personnel (1).

Il est difficile de préciser l'emplacement de cette villa. Cependant les Romains affectionnant particulièrement les terrains riches et fertiles, exposés au midi, à l'abri des vents du nord et dans le voisinage des sources qu'ils utilisaient pour leurs bains, il serait peut-être permis de présumer que la villa de Éva se trouvait dans le bourg actuel, non loin du château, entre le coteau et la rivière : autour de l'habitation du seigneur se groupaient sans aucun doute les maisons des esclaves et des colons. La position eût été admirablement choisie, car en cet endroit seul la dépression naturelle du terrain donnait un accès facile sur le sommet du coteau où s'étendaient les vastes cultures dépendant de la villa. Ceci toutefois n'est qu'une hypothèse qu'aucun tracé ne justifie jusqu'ici. Il est fort possible que la propriété donnée à saint Julien se trouvât elle aussi sur le plateau, entre la tour des Roches et l'église actuelle (2).

(1) Depuis quelques années, une critique parfois trop sévère tend à repousser beaucoup des faits racontés par les anciens manuscrits de l'Église du Mans. Sans aucun doute, les récits des *Gesta* ne peuvent être pris à la lettre : ils demandent à être dégagés de la forme merveilleuse et légendaire dont l'imagination ou la piété des clercs du Moyen-Age les a trop souvent revêtus sans scrupule, mais à plusieurs reprises déjà nous avons eu occasion de constater que le fond même du récit, le fait essentiel, principal, était exact et se trouvait confirmé par l'archéologie locale. C'est le cas une fois de plus, en ce qui concerne l'origine de Poncé, où il a existé certainement une villa gallo-romaine et où l'église appartient depuis les temps les plus reculés à l'évêque ou au chapitre du Mans, successeurs directs de saint Julien. (ROBERT TRIGER.)

(2) Cf. L'abbé Voisin, *Les Cénomans*, p. 82, et le *Bas Vendomois historique et monumental*, p. 23.

De toute façon, il semble probable pour nous que l'église bâtie au XII^e siècle, a remplacé le sanctuaire élevé par l'apôtre du Maine. En effet, si l'oratoire primitif avait été construit dans la vallée il eut été trop éloigné de l'agglomération existant sur le plateau. Situé au contraire sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église, il pouvait servir tout à la fois aux habitants groupés au pied ou au sommet de la colline.

Telle est l'origine de l'église et de la paroisse de Ponce qui continue, de nos jours encore, à honorer saint Julien comme son patron.

II

Les comtes de Vendôme et les premiers seigneurs de Ponce. — Le château féodal. — Heureuse influence de l'évêque Hildebert, de Lavardin. — Renaissance religieuse du XII^e siècle. — Reconstruction de l'église.

Pendant plusieurs siècles, les successeurs de saint Julien possédèrent sans contestation les terres et la villa données à l'Église du Mans, ainsi que le pays environnant qui appartenait en propre aux évêques du Mans (1).

Saint Aldric, s'appliquant sur tous les points de son vaste diocèse à donner un grand essor à l'agriculture, établit des fermes modèles à Couture, à Ternay, à Artins, aux Roches-l'Évêque. Il fit défricher une partie de la forêt de Gastine et créa de nouvelles paroisses (2). Peu à peu, la civilisation

(1) En 832, un diplôme célèbre de Louis Le Débonnaire confirme à saint Aldric et à l'église du Mans la possession des dîmes de Ponce. Cf. l'abbé R. Charles et l'abbé L. Froger : *Gesta Domini Albrici*, Mamers 1880, p. 41.

(2) Saint Aldric créa cent cinquante-deux exploitations rurales ou villas. Dans le Bas-Vendômois, il fonda deux fermes à Couture, sur les bords du Loir, et une autre sur le coteau qui domine le village où il y avait autrefois

transforma les derniers territoires demeurés sauvages et incultes, entre les Roches-l'Évêque et La Chartre, comme tous les anciens pays de « marches » et de frontières.

Au siècle suivant, des événements désastreux changent l'aspect de la contrée. Ce sont d'abord les invasions des Normands, dont une horde délogée des îles de la Loire par Hugues le Grand, prend la direction du Maine, arrive sur les bords de la Braye et détruit à dix kilomètres N.-E. de Poncé l'ancienne villa mérovingienne de Matval (1). Ce sont ensuite les premières guerres privées, les luttes de seigneurs à seigneurs, conséquences funestes de l'établissement de la féodalité.

A la suite de démêlés avec Hugues, comte du Maine, l'évêque du Mans Sigefroy, de la famille de Bellême, est expulsé de sa ville épiscopale et vient se réfugier dans ses propriétés du Vendômois d'où il implore le secours du comte de Vendôme, Bouchard Ratepilate. Désireux de faire payer son intervention le plus cher possible, celui-ci ne se presse pas et multiplie ses exigences. Sigefroy, libéral aux dépens du patrimoine de saint Julien, lui offre d'abord les revenus de soixante-quatre églises. Cela ne suffit pas à l'avidité du comte, et bientôt l'évêque impatient lui propose de nouveaux domaines, entre autres ceux de Cellé, Lavenay, Artins, Ruillé et Poncé. Cette fois Bouchard accepte et arme ses vassaux pour contraindre le comte du Maine à replacer Sigefroy sur son siège.

des vignes, trois au Roches, une aux Hayes, une aux confins de la paroisse de Couture, sur la côte près de Tréhet. Il créa aussi sept exploitations de défrichement dans la forêt de Gastines, entre La Chartre et Montoire, et entretenit de grands troupeaux dans ce qu'on appelait les Varennes. De Pétigny : *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 109. M. le V^e de Ponton d'Amécourt, dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes du Cenomanicum*, place un atelier monétaire près de la forêt de Gastine, entre Trôo et La Chartre.

(1) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 119. — La villa royale de Matval ou Bonneveau avait eu une grande importance au VI^e siècle : le roi Childéric y avait séjourné à plusieurs reprises entre 528 et 558.

La guerre, sans résultats décisifs pour aucun des deux partis, se termine par un traité qui laisse le comte de Vendôme possesseur de toute la contrée que l'évêque lui a abandonnée pour prix de son intervention. De cette époque date l'annexion au comté de Vendôme de la partie du diocèse du Mans connue plus tard sous le nom de Bas-Vendômois. Dès lors aussi, Poncé cesse d'appartenir à l'Église du Mans et passe sous la domination des comtes de Vendôme : ceux-ci, à leur tour, cèdent la seigneurie de Poncé à une famille du Vendômois qui en prend le nom. Quant à l'Église, qui appartenait au chapitre du Mans (1), des seigneurs laïques s'en emparent à la faveur des troubles dont le Maine est le théâtre pendant les X^e et XI^e siècles.

À la fin du XI^e siècle, la famille de Poncé semble occuper déjà une place importante dans la contrée. Le premier seigneur de ce nom apparaît dans l'histoire en 1090, lors de l'entrée solennelle de Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme. Malheureusement il n'est pas nommé dans l'acte de prise de possession : il y est seulement qualifié seigneur de Poncé et de Courtiras.

La réunion, entre les mêmes mains, de ces deux terres ne saurait étonner. Courtiras était une seigneurie importante par son étendue et par le grand nombre de fiefs et arrière-fiefs qui en relevaient (2). Dans la première moitié du XI^e

(1) Poncé était en effet, dès cette époque, une des « quarantes cures » du chapitre, ou *églises anciennes*, assignées aux chanoines pour leur servir de titres. Ces églises ont toujours eu, dans le diocèse du Mans, une importance particulière. Cf. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans* IV, p. 483.

(2) Courtiras, actuellement village de la commune de Vendôme n'a rien conservé de son ancien château. Donnée en 1361 par Guillaume de Ponce à la Maison-Dieu de Vendôme, cette terre fut plus tard concédée aux Oratoriens du collège. La donation qui figure dans l'inventaire des titres de l'Oratoire de Vendôme donne des détails très précis sur les fiefs et arrière-fiefs du ressort. La juridiction de la seigneurie était exercée par un prévôt dont la maison était située à l'extrémité du tabourin des Quatre-Huys. Cf. *Guide dans le Vendômois*, p. 230.

siècle, elle appartenait à Higald ou Higold, prévôt de Vendôme, fils de Hugues et d'Adelaïde. Il mourut sans enfants, et son frère Archambauld fut après lui prévôt de Vendôme et seigneur de Courtiras. Ce personnage paraît avoir tenu un rang élevé dans le pays, si l'on en juge par le grand nombre de chartes où son nom figure et par ses donations à l'abbaye de Marinoutiers et à l'abbaye de Vendôme où il se fit moine à la fin de sa vie. Il avait eu de sa femme Pétronille deux fils, Hugues et Geoffroy : le premier lui succéda comme seigneur de Courtiras. Il est probable que le comte de Vendôme, voulant récompenser les services et la fidélité de ses prévôts, leur avait cédé la seigneurie de Poncé et les avait établis à la frontière de ses possessions du Bas-Vendômois, comme des vassaux dévoués en qui il pouvait avoir toute confiance.

Quoi qu'il en soit, les terres de Poncé et de Courtiras restèrent réunies pendant deux siècles sous la puissance des mêmes seigneurs, et c'est vraisemblablement à l'un des prévôts de Vendôme, seigneurs de Courtiras et de Poncé, qu'il faut attribuer la construction de l'ancien château, bâti sur le flanc de la colline, près de l'église.

Aujourd'hui, il ne reste plus de ce château que quelques pans de murailles, des contreforts, des restes de cheminées et les ruines d'une salle basse. Une porte à cintre surbaissé donne accès à des cachots taillés dans le roc. De vastes souterrains percés sur une longueur de plus de deux cents mètres pénètrent sous la colline et servent de caves. L'escarpement naturel du terrain avait simplifié avantageusement le système de défense qui se rattachait peut-être à des fortifications plus anciennes, remaniées et utilisées successivement par tous ceux qui dominèrent le pays.

Lorsqu'on examine en effet, avec attention, la topographie du terrain, entre l'église et la tour des Roches, on se trouve en présence d'un long plateau, limité au Sud, du côté de la vallée du Loir, par des escarpements abrupts, au Nord par

un vallon qu'arrose un petit ruisseau descendant des bois de La Flotte, à l'Est par la tour des Roches, à l'Ouest par un éperon escarpé qui s'avance à quelques mètres de l'église et domine le bourg de Poncé.

Or, d'une part, la tour des Roches présente, dans son état actuel, l'aspect caractéristique d'une motte artificielle, surmontée d'une construction en ruines, entourée d'un fossé profond et de plusieurs enceintes en terre. D'autre part, à la pointe de l'éperon sur lequel se dresse l'église, très près des débris de l'ancien château et au-dessus des maisons du bourg, s'étend une sorte de plate-forme, ou mieux de motte naturelle, de tout temps appelée la *Motte* et comprise récemment encore dans les dépendances du château.

C'est entre ces deux points extrêmes, la tour des Roches et la Motte de Poncé, *distants d'environ mille mètres*, que les fouilles ont fait découvrir des monnaies anciennes, des sépultures et des substructions nombreuses.

Malgré les traditions locales, il est difficile de voir dans cet ensemble les vestiges d'une *seule* agglomération, d'une « ville » ou d'un camp unique, qui se seraient développés *sur une longueur d'un kilomètre*, reliant l'une à l'autre la motte des Roches et la motte de Poncé. La distance qui sépare ces deux points extrêmes est trop considérable.

Nous serions dès lors porté à supposer que le plateau de Poncé a été l'objet de plusieurs occupations successives ; qu'il a vu s'élever d'abord un établissement gallo-romain, puis une sorte de camp fortifié dont la tour des Roches constituait le centre avec sa motte artificielle, ses fossés et ses talus, enfin, plus près du village, un château féodal qui aurait compris dans son enceinte la motte de Poncé, position exceptionnellement favorable à la défense, et peut-être aussi l'église actuelle. Ces occupations successives et ces déplacements des centres de défense ne sont pas rares pendant la longue période, si troublée, qui s'étend depuis les invasions

barbares jusqu'à la constitution définitive de la féodalité (1).

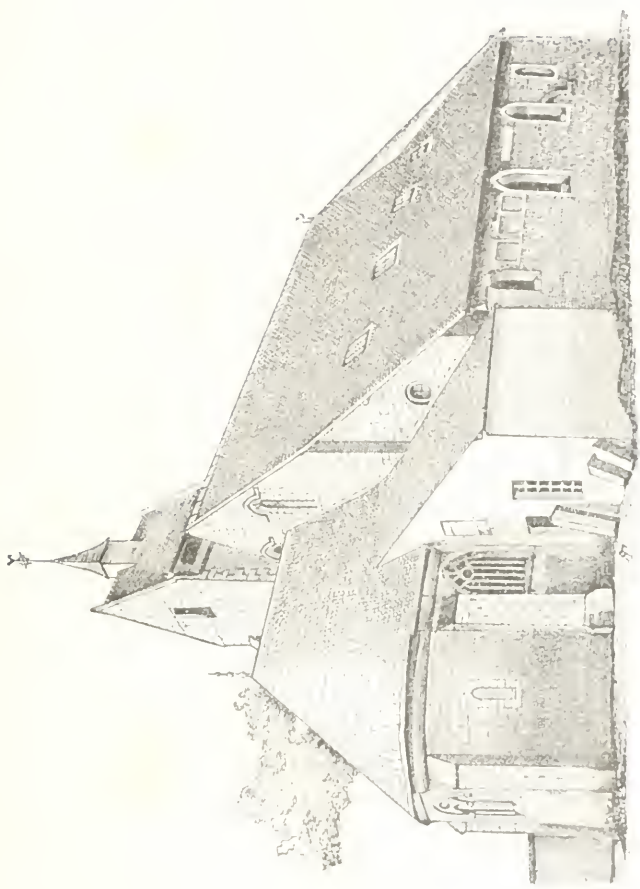
Mais, au moment même où le seigneur de Ponce prenait rang parmi les principaux barons du Vendômois, c'est-à-dire dans les dernières années du XI^e siècle, l'Église du Mans était gouvernée par un illustre évêque dont le long et fructueux épiscopat devait être consacré à faire rentrer dans le droit les seigneurs qui s'en étaient écartés. Ce grand prélat appartenait au Bas-Vendômois par sa naissance : c'était Hildebert de Lavardin qui occupa le siège de saint Julien de 1087 à 1124 (2). Son heureuse influence s'exerça surtout sur son pays d'origine. Presque toutes les églises de la région furent réédifiées par ses soins. La magnifique église de Lavardin passe pour être son œuvre. Il releva de ses ruines l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois et fit restituer à l'abbaye de la Trinité de Vendôme les trois églises de La Chartre, Notre-Dame, Saint-Nicolas et Saint-Vincent, dont Geoffroy de Mayenne s'était emparé. Le prieuré de Saint-Guingalois, de Château-du-Loir, fut remis par son entremise en possession de l'église de Chahaignes, qu'Emery et Simon de La Chartre retenaient contre toute justice. Le chapitre du Mans lui-même eût recours à l'autorité de l'illustre prélat contre les seigneurs qui lésaient ses droits ; il obtint ainsi que les églises de Trôo, Ruillé et Ponce lui fussent rendues (3).

Délivrée du joug qui avait si longtemps pesé sur elle, la paroisse de Ponce songea bientôt à réparer les ruines entassées par les guerres, et c'est dans le cours du XII^e siècle qu'elle entreprit la construction de l'église que nous voyons aujourd'hui.

(1) Communication de M. Robert Triger. — On trouve entre autres, un exemple caractéristique du déplacement du centre de défense à Beaumont-le-Vicomte où il existe une motte artificielle et un donjon distincts l'un de l'autre et d'époques différentes. Cf. G. Fleury, *Recherches sur les fortifications du Maine, du X^e au XVI^e siècle*. Mamers, 1887.

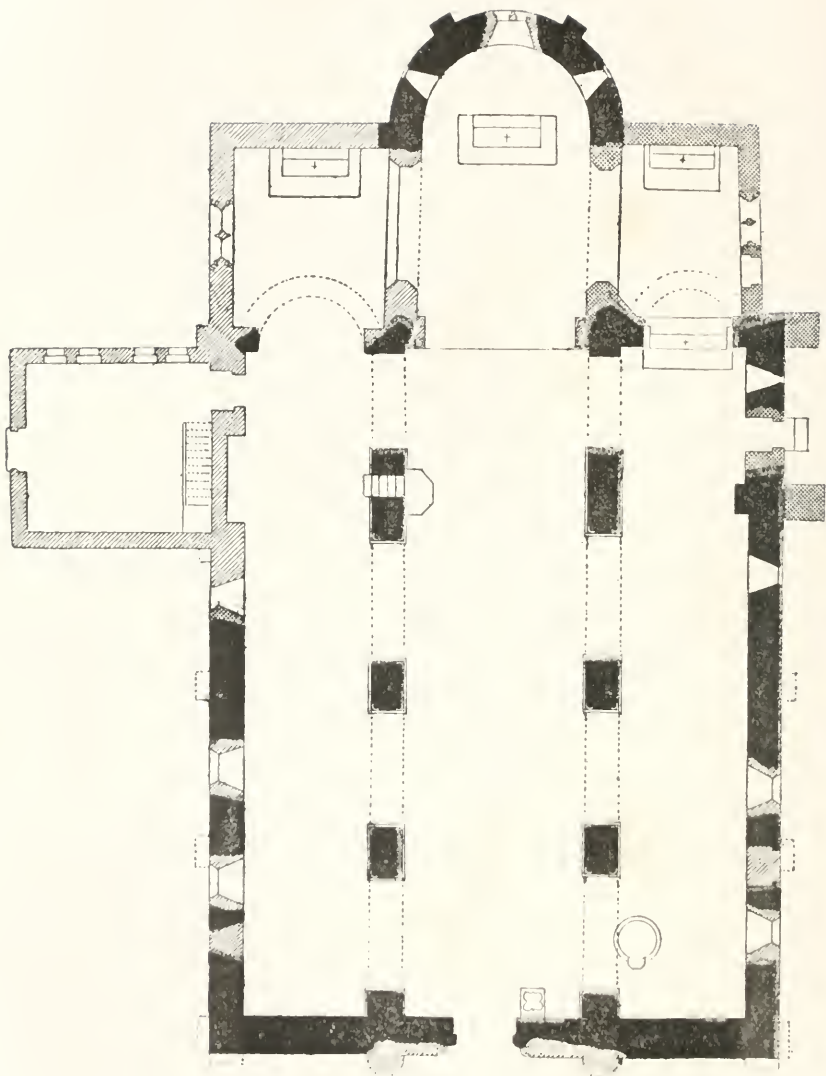
(2) Cf. C^{te} de Deservillers. *Un évêque au XII^e siècle : Hildebert et son temps*, Paris, 1876, in-8.

(3) Cf. *Gesta Pontificum Cenomanensium*, et Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 243.



ÉGLISE DE PONCÉ

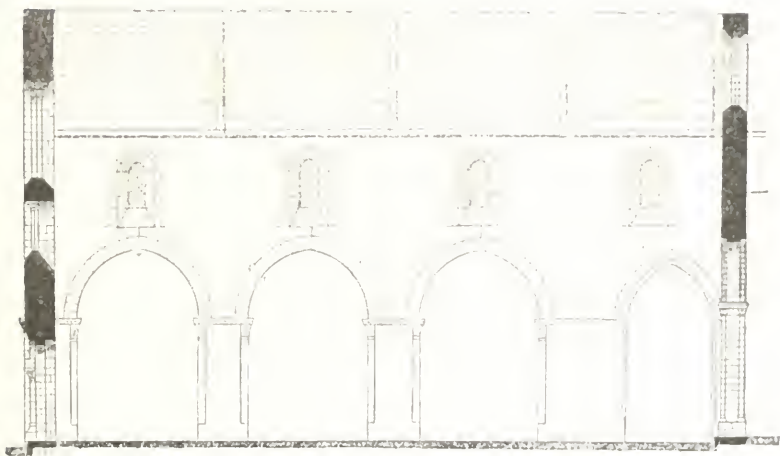
D'après une photographie de M. Gabriel Henry.



PLAN DE L'ÉGLISE DE PONCÉ

Cet édifice, remarquable par les dispositions de son plan et par certains détails d'architecture, a subi dans le cours des temps plusieurs modifications; dans son ensemble il n'en présente pas moins un spécimen fort intéressant du style de transition qui caractérise le commencement de la période ogivale (1).

Il se compose d'une grande nef de quatre travées, recouverte d'une charpente apparente, terminée par une abside et flanquée de deux bas-côtés que terminaient également



ÉGLISE DE PONCÉ

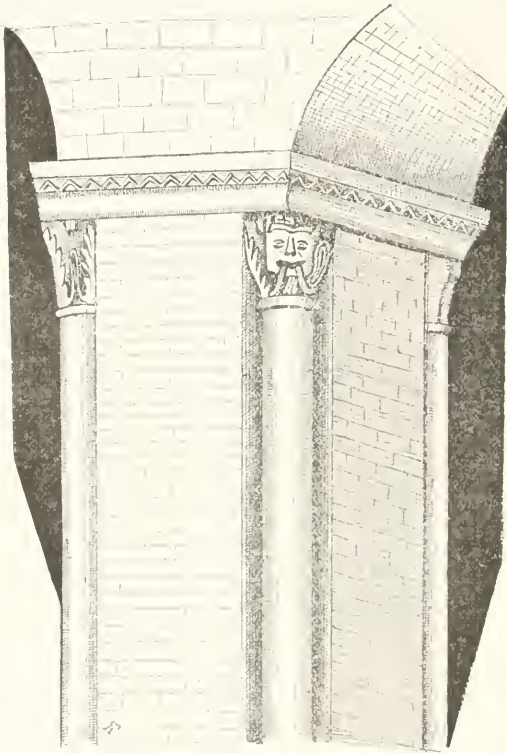
Coupe longitudinale.

deux absidioles. Ces absidioles ont disparu pour faire place à la sacristie et à la chapelle du château, mais leurs traces sont encore visibles (2). L'abside principale, percée de trois

(1) Il est probable que cette reconstruction de l'église de Ponce au XII^e siècle fut inspirée, au moins dans son principe, par l'évêque Hildebert; quoi qu'il en soit, l'architecte semble avoir pris pour type l'église de Lavardin due à l'illustre prélat.

(2) Cf. le plan publié et-dessus.

fenêtres, est légèrement inclinée à gauche suivant l'usage du Moyen-Age. La nef était éclairée primitivement par une fenêtre ouverte dans la façade occidentale et par quatre fenêtres de chaque côté. Toutefois les toits des bas-côtés venant s'appuyer presque à la hauteur des cintres, ces huit fenêtres



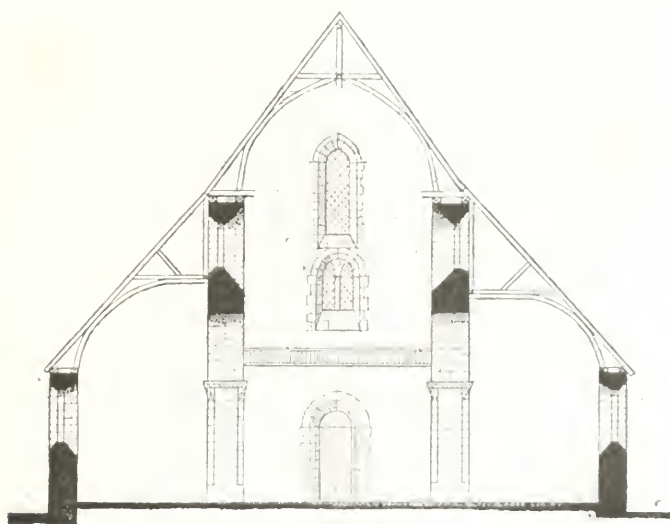
ÉGLISE DE PONCÉ

Pilier et Chapiteau.

latérales laissaient pénétrer peu de lumière ; c'était une disposition fâcheuse qui avait d'autre part l'inconvénient d'offrir un égout insuffisant. Vers la fin du XIII^e siècle, on réunit la toiture de la nef et celle des bas-côtés en un seul égout. Les

fenêtres latérales furent alors aveuglées (1) et l'on dut percer deux ouvertures nouvelles dans l'abside et une autre dans le pignon occidental. La nef fut ainsi éclairée par ses deux extrémités. Vers la même époque, la fenêtre du fond de l'abside fut élargie et refaite dans le style du temps ; elle fut divisée en deux baies surmontées d'un trèfle renversé.

Deux portes donnaient accès dans l'église : le portail occidental, restauré récemment, et dans le bas-côté septen-



ÉGLISE DE PONCÉ

Coupe transversale.

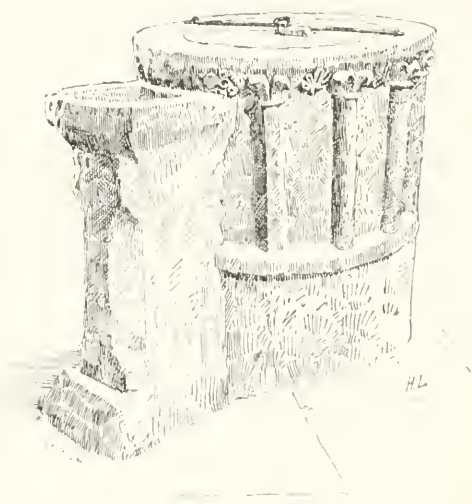
trional une porte latérale dont on aperçoit encore le cintre.

A l'intérieur, la nef est séparée de chaque bas-côté par quatre arcades. Les trois premières, en arc brisé, reposent sur de gros piliers flanqués aux angles de quatre colon-

(1) Ces fenêtres sont aujourd'hui garnies de vitraux et éclairées par des chassis posés dans la toiture des bas-côtés.

nettes dont les chapiteaux, grossièrement sculptés, sont surmontés d'une corniche à dents de scie et représentent des feuillages, des grotesques, des têtes grimaçantes qui rappellent exactement les sculptures de Lavardin. La dernière arcade, près du chœur, est en plein cintre et repose sur deux massifs de maçonnerie dépourvus de colonnettes.

Les fonts baptismaux, contemporains de la construction de l'église, méritent une attention particulière. La cuve, au centre de laquelle se trouve une piscine, est taillée dans un



FONTS BAPTISMAUX

seul bloc de pierre dure : son pourtour extérieur est décoré de colonnettes à chapiteaux romans du même style que ceux de la nef. Comme l'élévation de cette cuve en rendait l'usage difficile, on lui a accolé plus tard, entre les colonnettes, une petite piscine supplémentaire.

Des contreforts s'élevaient, à l'extérieur de l'édifice, entre

chaque fenêtre et aux angles. Ceux de l'abside seuls sont encore intacts, ceux de la façade ont été mutilés, arrondis, puis surmontés de deux niches sans caractère, avec des statues : quant aux contreforts des bas-côtés, ils ont été détruits, et l'on ne voit plus que leurs traces sur le parement de la muraille.

La tour, carrée, est couronnée d'un toit en bâtière d'une époque postérieure.

La chapelle, dite du château, a été bâtie au XV^e siècle sur l'emplacement de l'absidiole primitive du bas-côté méridional : elle est éclairée par une fenêtre à deux baies, de style flamboyant.

Extérieurement, l'église de Ponce n'offre rien de remarquable. La destruction des contreforts, le percement des fenêtres modernes des bas-côtés, les réparations successives lui ont fait perdre en partie son cachet primitif. L'immense toit qui la couvre dans toute sa largeur l'écrase et lui donne un aspect lourd. La tour, terminée par une petite aiguille, domine à peine les grands arbres du parc qui l'avoisine. Toutefois le côteau escarpé sur lequel l'édifice s'élève lui forme un piédestal naturel, un massif de verdure l'encadre heureusement, et vu d'une certaine distance il produit un effet pittoresque.

À l'intérieur, il présente un tout autre aspect. Les excellentes proportions de ses différentes parties, l'élévation de la nef, certains détails de sculpture et surtout les curieuses fresques du XII^e siècle, récemment découvertes, qui décorent toute la surface des murs (1), lui donnent un grand intérêt archéologique et lui ont mérité l'honneur d'être classé au nombre des monuments historiques de la région (2).

(1) Ces fresques seront l'objet, dans la deuxième partie de ce travail, d'une étude spéciale de M. Laffitte, architecte du gouvernement, auteur du récent et remarquable ouvrage : *La Peinture de mur en France depuis le X^e siècle jusqu'à la Renaissance*, Paris, 1891, in-16.

(2) Arrêté ministériel du 4 mars 1891, rendu sur le rapport de M. Loeb.

III

Les seigneurs de Poncé du XII^e au XIV^e siècle. — Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. — La guerre de Cent-Ans et les grandes Compagnies. -- Destruction de la ville antique et du château féodal. — La seigneurie et la paroisse de Poncé à la fin du Moyen-Age.

Aux XII^e et XIII^e siècles, pendant que le curé et les habitants de Poncé reconstruisent leur église, l'enrichissent de cette belle décoration murale et la complètent peu à peu, la seigneurie continue d'appartenir aux descendants des prévôts de Vendôme, seigneurs de Poncé et de Courtiras.

Hugues I^{er}, seigneur de Poncé, se fait connaître dès 1125 par un don au prieuré de « Monte Luisardi », dépendant de l'abbaye de Tiron, auquel il abandonne des terres qui lui appartiennent près de Montigny-sur-Loir, des droits de pâturage et toutes les abeilles, avec le miel et la cire, qui pourront être trouvées dans ses bois (1). Cité comme témoin, vers la même époque, dans deux autres chartes du cartulaire de Tiron (2), et plus tard, en 1163, dans une charte du cartulaire de Saint-Vincent du Mans (3), il meurt avant 1180,

inspecteur-général des monuments historiques. A la suite de cet arrêté, un secours de 12,000 fr. a été accordé par les administrations des Cultes et des Beaux-Arts pour la restauration de l'église de Poncé. De son côté, le conseil général de la Sarthe a voté pour cette restauration une somme de 1 000 fr. et la commission départementale des monuments historiques une autre somme de 500 fr.

(1) Merlet, *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, Chartres 1883, in-4^e p. 97. M. Merlet avoue n'avoir pu déterminer le nom moderne du prieuré de « Monte Luisardi », mais il croit pouvoir affirmer qu'il se trouvait situé près de Montigny-le-Ganelon ou Montigny-sur-le-Loir, (p. 103.) L'éducation des abeilles, ajoute-t-il, n'était pas négligée au Moyen-Age. Les seigneurs et les religieux entretenaient dans les forêts des domestiques appelés *apicularii* pour recueillir les essaims sauvages (p. 97).

(2) Merlet, *Ibidem*, p. 103 et 113. Chartes de 1126, 1131 et du 18 novembre 1128.

(3) « De Ecclesia Sancte Marie de Monte Dublelli (Mondoubleau) data ab

laissant quatre fils : Hugues II, chevalier, seigneur de Ponceé (1), Geoffroy, chantre du chapitre royal de Saint-Pierre-la-Cour, au Mans, Guillaume et Payen (2).

Hugues II et Geoffroy sont surtout connus par leurs démêlés avec l'évêque du Mans au sujet de la cure de Saint-Martin de Lunay. Ils prétendaient avoir le droit de présentation à cette cure, se fondant sur ce fait que l'évêque avait lui-même institué sur leur présentation le dernier curé de Lunay, Humbert de Courville. L'évêque, au contraire, soutenait que leur père, Hugues I^{er}, avait reconnu ne posséder par héritage que la moitié du droit de présentation, et qu'en outre il lui avait concédé cette moitié à perpétuité, à lui et à ses successeurs. Néanmoins, dans un esprit de concorde et d'apaisement, le prélat consent à reconnaître à Geoffroy la moitié du droit en litige, sous la réserve qu'à sa mort elle fera retour aux évêques du Mans. Puis, pour mettre un terme à des difficultés pendantes depuis longtemps sans doute, il abandonne tous ses droits sur la cure de Lunay à l'abbaye d'Évron, exemple que suivent eux-mêmes Hugues et Geoffroy, qui, « pour le bien de la paix », se démettent à leur tour de leurs prétentions entre les mains de l'évêque, en faveur de l'abbaye d'Évron, après avoir renoncé en justice à leur droit de présentation (3). L'accord est conclu en pré-

Hugone Gastriduanii vicecomite & Cf. Fabbé R. Charles et le vicomte S. d'Elbemie : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, Mamers, 1886, in-4° col. 476.

(1) Le nom de Hugues II paraît pour la première fois entre 1126 et 1131, à côté de celui de son père, dans une des chartes du *Cartulaire de Tiron* précédemment citées.

(2) Charte donnée par Guillaume de Passavant, évêque du Mans, entre 1178 et 1187, en faveur de l'abbaye d'Évron. Cf. de Trémault, *Mémoire sur l'église et les chapelles de la paroisse d'Évron*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Vendôme*, 1874, p. 36.

(3) De Trémault, *Mémoire sur l'église et les chapelles de la paroisse de Lunay*, p. 36 à 39.

sence de Guillaume et Payen, frères de Hugues de Poncé, et de Philippe son fils aîné et héritier (1).

Mais les droits dont il est question dans cette transaction n'étaient pas, paraît-il, les seuls que les seigneurs de Poncé possédaient à Lunay. Le 4 mars 1230, en effet, Hugues et Guillaume donnent au prieur de Lunay, par lettres passées devant Jean, doyen de Trôo, toutes les dîmes qu'ils ont droit de prélever dans la paroisse, sur toutes espèces de légumes, *universorum leguminum et naporum*. Cette donation est faite du consentement « de Philippe de Poncé, chevalier, fils aîné de Hugues de Poncé, chevalier ».

Il est curieux de rencontrer ainsi Hugues de Poncé, Guillaume son frère et Philippe son fils, à plus de quarante ans de distance. A la date de la première charte Philippe de Poncé n'était encore qu'un enfant, désigné sous le titre de « premier né de Hugues ». Maintenant l'enfant est devenu homme et la seconde charte le qualifie chevalier, comme son père et son oncle (2).

En 1234, nous voyons encore Hugues de Poncé, en sa qualité de seigneur du fief, garantir au chapitre du Mans la part de dîmes que son frère Guillaume lui a engagée pour dix livres dans la paroisse des Roches-l'Évêque (3).

A Hugues, succède son fils Philippe ; le 22 décembre 1256 (4), Philippe de Poncé et sa femme Agathe vendent

(1) Hugues de Poncé, « Huo de Poncaio » est encore cité comme témoin dans une charte de 1187 : *Carta vicecomitis Castriduni de medietate pontis andegavensis*. Cf. Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Angers. — C. Port, *Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, 1870, in-4° p. 107.

(2) De Tremault, *Mémoire sur l'église et les chapelles de Lunay*, p. 42.

(3) « Littere Hugonis de Ponceio, militis, super pignoratione decime de Rochis Episcopi, anno 1234, vel 1245 ante Pascha ». *Chartularium insignis ecclesie cenomanensis, quod dicitur Liber Albus capituli*, Le Mans, 1869, in-4° p. 409. A la même époque le fief de Hugues de Poncé comprend une partie de la Chapelle-Huon, paroisse du doyenné de Saint-Calais. *Ibidem* p. 407.

(4) Une charte inédite de 1245, dont nous devons communication à

audit chapitre du Mans « pour sept livres tournois payables en bon numéraire », la dime qu'ils possèdent dans la paroisse de Couture (1).

Un second Philippe de Poncé, qui ne doit pas être le même que le précédent mais plutôt son fils, fait emprisonner par son prévôt, Chrétien, un messager porteur de lettres du chapitre et le maltraite. Il en résulte un long procès avec les chanoines qui réclament cent livres de dommages et intérêts. Le 17 août 1278, une transaction est enfin conclue. Philippe de Poncé consent à leur accorder une somme de trente livres : il leur en paye dix comptant et hypothèque le surplus sur ses biens (2).

En 1293, paraît un seigneur de Poncé du nom de Gilles.

En 1329 et 1347, Philippe, baron de Poncé et de Courtiras est mentionné avec le titre de prévôt de Vendôme dans des échanges faits entre les comtes de Blois et de Vendôme, ce qui semble prouver que la charge de prévôt de Vendôme demeurait héréditaire dans la famille des seigneurs de Poncé.

Ce Philippe de Poncé eut trois fils : l'aîné, Jean, devint seigneur du Boys en Touraine et mourut avant son père laissant des enfants : le second, Guillaume, fut seigneur de Poncé et de Courtiras ; le troisième, Hugues ou Huet, dit

l'extrême obligeance de M. l'abbé L. Froger, nous révèle l'existence, vers la même époque, d'un Jean de Poncé, chevalier, « *Johannes de Poncio, miles* », qui vend aux religieux du prieuré de la Hubaehère, avec le consentement de sa femme et de ses *neveux* (nepotum), toutes ses dunes de la Ribolerie... Nous ignorons jusqu'ici quels peuvent être les liens de parenté entre Hugues de Poncé et ce Jean de Poncé qui semble n'avoir pas laissé de descendance.

(1) *Liber Albus capituli*, p. 415. Quelques années plus tard, en 1266, Guy de Lucé, chevalier, donne et octroie à messire Guillaume de La Flotte seigneur de Saint-Georges, le droit de justice et de chasse dans ses bois de Lucé, Huon et Poussac. (Communication de M. l'abbé Froger).

(2) « *Littere contra Philippum de Poncio, militem* ». *Liber Albus capituli*, p. 436.

La Loupe, qui vivait en 1362, eut deux filles, Alix et Épiphanie.

En 1361, Guillaume de Poncé fait donation à la Maison-Dieu de Vendôme de la baronnie de Courtiras. C'est le dernier seigneur de ce nom qui possède la terre patronymique.

La seigneurie de Poncé passa, sans doute par mariage, dans la famille de Bouchard de Courtremblay, seigneur de Connerré et de la Roche-Turpin. Celui-ci, dont le fils, Richard, prit part en 1372 à une expédition contre les infidèles (1), vendit sa terre de Connerré au roi Charles VI qui en fit don au chapitre du Mans. Il transmit les seigneuries de Poncé et de la Roche-Turpin à Jean d'Angennes, chevalier, chambellan du roi et du duc de Guyenne, lequel avait épousé sa fille, Jeanne de Courtremblay.

Jean d'Angennes et Jeanne de Courtremblay posséderont la terre de Poncé pendant la première moitié du XV^e siècle, jusqu'à la fin de la guerre de Cent-Ans et l'avènement des temps modernes (2).

Mais les démêlés des seigneurs avec l'évêque et le chapitre du Mans, épisodes ordinaires de la vie sociale du Moyen-Age, n'avaient par rempli à eux seuls l'histoire de Poncé depuis la réorganisation de la paroisse, ou pour mieux dire depuis la renaissance religieuse provoquée dans les premières années du XII^e siècle par l'heureuse influence de l'évêque Hildebert de Lavardin. Bien des événements politiques

(1) Richard de Courtremblay « s'armait d'or et de vair de six pièces ». De Maude. *Armoirial de l'ancien diocèse du Mans*.

(2) Le 29 novembre 1410, Jean d'Angennes reçoit une déclaration de M^e Pierre de Foyal, prêtre, procureur du chapitre de Saint-Martin de Trôo, pour des terres relevant de la châtellenie de Poncé sous le devoir de neuf sous tournois de cens au jour et feste de Mons. Saint-Michel. — Quatre ans plus tard, le 20 mai 1414, Jean d'Angennes rend aveu à son tour au comte de Vendôme pour la châtellenie de Poncé, tant en son nom qu'au nom de Jeanne de Courtremblay.

s'étaient accomplis dans la région ; de nombreuses guerres avaient ravagé la vallée du Loir, et si l'église, protégée par la foi profonde des populations, était toujours debout au sommet de la colline, la « ville » antique de Ponceé, avec son agglomération et ses fortifications successives, avait presque entièrement disparu (1).

A quelle époque précise remonte sa destruction ? Aucun document ne permet de le dire. Ponceé, situé sur les marches de la province du Maine, a vu passer et repasser cent fois les armées ennemies au cours des interminables compétitions entre les comtes du Maine et de l'Anjou, entre les rois de France et d'Angleterre, Henri II et Richard Cœur de Lion.

En 1188 par exemple, Philippe-Auguste s'était avancé contre Vendôme avec une nombreuse armée et s'en était emparé. De là il avait marché sur Trôo où se trouvait Richard Cœur de Lion. Celui-ci s'était hâté de battre en retraite. Le roi de France ne voulant pas suspendre sa poursuite et ne pouvant forcer l'enceinte supérieure de la petite ville, avait lancé des brandons par-dessus les murs et y avait mis le feu. Ponceé, peut-être, avait eu le même sort ?

Quelques années après, vers 1194, la vallée du Loir était parcourue par des bandes de routiers provençaux, auxiliaires de Richard ; l'un de leurs chefs, le terrible Markadé séjournait à Trôo et se rendait célèbre par ses dévastations, son audace et ses crimes de toutes sortes (2).

Plus tard, de 1360 à 1380, le Vendômois est ravagé par d'autres bandes qui, sous le nom de Tard-Venus, de routiers, d'écorcheurs et de malandrins ruinent les cités,

(1) A la ruine totale de la tour des Roches a survécu la chapelle de Saint-Étienne, située à mi-côte, sur le flanc du rocher. Avant la Révolution cette chapelle était un bénéfice simple ou chapelaine, dont le revenu était de 180 livres, avec charge de douze messes par an.

(2) De Salies, *Monographie de Trôo*, p. 118.

dépeuplent les campagnes et transforment les plus fertiles vallées en déserts, comme jadis au temps des invasions normandes. Cette fois encore, la ville de Trôo, malgré sa forte position, n'échappe point à leurs fureurs. La première enceinte est forcée par les bandes anglaises ; les autres cèdent à des attaques postérieures. Bientôt Trôo est entièrement ruinée et depuis lors elle ne s'est jamais relevée.

Si elle n'était déjà un fait accompli, la ruine définitive de la ville de Poncé doit remonter à la même époque, c'est-à-dire à la fin du XIV^e siècle (1), alors que le célèbre partisan Robert Markaunt, l'un des principaux chefs des grandes compagnies anglo-navarraises, ravage le pays depuis Vendôme jusqu'à la Chartre où il fait un long séjour (2).

De même, les guerres des Anglais et le passage des grandes compagnies achèvent de ruiner le château construit par les prévôts de Vendôme, seigneurs de Poncé et de Courtiras. Dans les premières années du XV^e siècle effectivement, Jean d'Angennes et Jeanne de Courtremblay semblent avoir établi leur résidence à leur château de la Roche-Turpin, paroisse d'Artins.

Au XV^e siècle cependant, on rencontre encore des vestiges de la grandeur déchuée de Poncé.

(1) De même que les fortifications de l'ancienne « ville » de Poncé ont dû être occupées et utilisées à différentes époques du Moyen-Age, leur destruction peut être le résultat de plusieurs attaques successives, conséquences des nombreuses guerres qui ravagèrent la contrée. Dans tous les cas, elle devait être définitive dès la fin du XIV^e siècle, car le nom de Poncé ne se trouve dans aucun des documents inédits que nous avons réunis sur la deuxième période de la guerre de Cent-Ans. La paroisse ne figure pas même sur la liste des paroisses « appâtissées » en 1433 et 1434, liste où nous rencontrons cependant les noms des paroisses voisines : Coutures, Artins, Saint-Martin « de Trou », Vouvray-sur-Loir, Flée, Sainte-Cécile, etc. (ROBERT TRIGER).

(2) Robert Markaunt fut tué, avec bon nombre de ses aventuriers, à l'attaque du château épiscopal de Tonvoie, en 1366. — Cf. S. Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, 1876, in-8. p. 354 et 398.

Des foires et des assemblées continuent de s'y tenir plusieurs fois par an, et donnent aux seigneurs l'occasion d'exercer certains droits féodaux. Ils perçoivent, entre autres, « deux deniers d'étalage sur chaque marchand exposant ou faisant exposer denrées pour vendre aux foires et assemblées de Ponsay, tant au jour saint Julien que de la Magdeleine, et deux deniers d'obole de cens sur chacun des boullengiers forains vendant pain au jour des dites foires et assemblées ». De même, en vertu de son droit de prévôté, le seigneur châtelain de Poncé « prend de chacun bouchier tuant chair de mouton au dedans de sa ville de Ponsay et des quatre anciennes barres d'icelle, par chacun an, au jour de dimanche après la feste de Monsieur saint Jehan-Baptiste, trois deniers obole de cens » (1).

Ces foires, ces assemblées et ces droits féodaux sont les preuves évidentes de l'importance de l'ancienne ville de Poncé : nous aimons à les rappeler comme derniers souvenirs d'une époque de prospérité.

Bien que l'évêque Sigefroy eut cédé au comte de Vendôme ses droits temporels sur le Bas-Vendômois, cette contrée, évangélisée par saint Julien, fut toujours partie, au spirituel, du diocèse du Mans.

Jusqu'au XIII^e siècle, le territoire de Poncé forma une paroisse de l'archiprêtré de Trôo. Après la réforme des circonscriptions administratives par l'évêque Maurice, il fut compris dans le doyenné de Trôo (2) et l'archidiaconé de Château-du-Loir. La cure était une des quarante cures du chapitre du Mans et l'église de Poncé comptait par là même au nombre des « anciennes églises ».

Au point de vue féodal, la châtellenie de Poncé et

(1) Aven du 5 septembre 1551.

(2) Le doyenné de La Chartre auquel appartient aujourd'hui la paroisse de Poncé ne fut créé qu'au XVIII^e siècle.

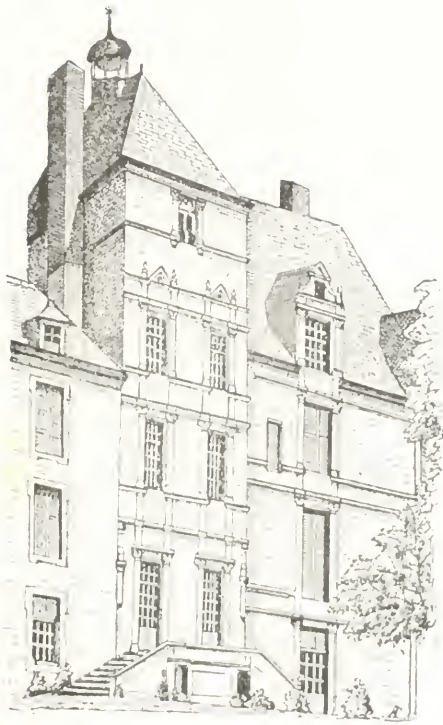
celle des Roches constituèrent longtemps une baronnie, la baronnie de Poncé, qui était avec Lavardin, Montoire et Courtiras, une des quatre premières baronnies du comté de Vendôme. A ce titre, le baron de Poncé était tenu de figurer dans les actes les plus solennels des comtes de Vendôme. Lors de leur entrée dans leur « bonne ville », il tenait leur haquenée par la bride, et suivant une coutume qu'il eut bien soin de maintenir depuis l'entrée de Geoffroy de Preuilly à Vendôme, en 1090, cette haquenée lui était donnée en présent par le comte à la fin de la cérémonie.

IV

La seigneurie de Poncé au XVI^e siècle. — La Renaissance : Construction du château moderne. — Les seigneurs de Poncé aux XVII^e et XVIII^e siècles. — Le château et le bourg de Poncé au XIX^e siècle.

L'expulsion définitive des Anglais, la fin de la guerre de Cent-Ans et les sages réformes des dernières années du règne de Charles VII, marquent, pour toute la France, le commencement d'une ère nouvelle et d'une transformation générale dans l'histoire des paroisses et des familles, premiers symptômes de la grande renaissance du XVI^e siècle.

Comme il arrive souvent à cette époque, la seigneurie de Poncé change de famille. Après la mort de Jean d'Angennes et de Jeanne de Courtremblay, elle passe entre les mains de Jean I^{er} de Chambray, dont le nom figure dans une série d'aveux de 1445 à 1463. Jean I^{er} de Chambray avait épousé « noble Gillette Cholet sœur de Jean, chevalier, seigneur de la Choletière, Dangeau et autres lieux, maître général, visiteur et gouverneur de toutes les artilleries de France ». Il mourut avant 1462, car le 14 février de cette année,



CHATEAU DE PONGÉ

Façade méridionale

Gillette Cholet rend aveu à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, pour la baronnie de Poncé et de la Roche-Turpin, comme veuve et garde noble des enfants mineurs issus d'icelle et de Jehan de Chambray ».

Son fils, Jean II de Chambray, lui succéda. De Jeanne de Tilloy, sa femme, il eut plusieurs enfants, dont Nicolas de Chambray et Jeanne, mariée vers 1503 à Pierre Filhet de la Curée, originaire du Rouergue, à qui elle apporta en dot la moitié de la seigneurie de la Roche-Turpin (1). Quelques années plus tard, en 1525, Jean II de Chambray, avec le consentement de sa femme et de son fils, vend à son gendre la seconde moitié de ladite seigneurie, et lui concède le droit de conduire la haquenée des comtes de Vendôme le jour de leur entrée. Pierre de la Curée eut huit enfants. L'un d'eux Gilbert de la Curée, lieutenant du gouverneur de Vendôme et fougueux protestant, se rendra tristement célèbre par ses cruautés à l'égard des catholiques ; il sera assassiné en 1563, dans la plaine de Couture, par des spadassins aux gages des seigneurs de la Poissonnière, de la Flotte et de Benehart (2).

(1) La seigneurie de la Roche-Turpin, dans la paroisse d'Artins, appartenait en 1283 à Guillaume Turpin et en 1368 à Herbert Turpin. Elle passa plus tard dans la famille de Courtremblay et d'Angennes puis dans celle de Chambray. En 1445 le droit de haute justice fut concédé à Jean de Chambray, seigneur de Poncé et de la Roche-Turpin pour ce dernier fief. Sur les Filhet de la Curée, cf. une *Notice* de M. de Fleury, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1872, p. 276.

(2) Cf. Dom Piolin. *Histoire de l'Eglise du Mans*, et pour plus de détails la *Notice* de M. de Fleury. Le fils de Gilbert de la Curée, nommé Gilbert comme son père, lui succéda en qualité de seigneur de la Roche-Turpin. Plus tard il devint conseiller d'État, lieutenant des Cheval-Légers de la garde et maréchal des camps et armées. Ce fut en sa faveur qu'Henri IV érigea en 1609 la terre de la Roche-Turpin en châtellenie. — En dépit du zèle de Gilbert de la Curée, le protestantisme n'exerça pas d'influence durable sur les habitants de Poncé, comme le prouve ce curieux acte d'abjuration inséré sur les registres de la paroisse : « Je, Jehan Bouvart, » fils d'Abraham Bouvart et de defuncte Marie Reboult, demeurant à

Nicolas de Chambray ne jouit pas longtemps de la seigneurie de Poncé. Il eut pour successeur Jean III de Chambray qui mérite une place d'honneur dans l'histoire moderne de Poncé, car ce fut lui qui commença la construction du château actuel.

L'ancien château, nous l'avons dit, était tombé depuis longtemps en ruines et les seigneurs de Poncé avaient dû chercher asile à la Roche-Turpin. D'autre part, les conditions de la vie matérielle s'étaient notablement améliorées et la Renaissance avait fait éclore sur les rives de la Loire toute une génération d'artistes et d'habiles ouvriers. Vers 1542, comme l'indique une date sculptée dans l'escalier, Jean III de Chambray commença à bâtir un nouveau manoir au pied de la colline, dans une position délicieuse et à vingt mètres de l'ancien. Ce château est trop peu connu jusqu'ici : malgré son triste état de délabrement, on peut le placer, grâce à certains détails d'architecture, au nombre des manoirs les plus intéressants laissés dans la Sarthe par la Renaissance.

Dans son état actuel, la façade méridionale, du côté de la route des Ponts-de-Braye et du Loir, présente un pavillon central à trois étages, bâti sur plan carré, et flanqué à droite d'une aile de la même époque, à deux étages, à gauche d'une aile moderne sans caractère.

Le pavillon central, auquel on accède par un perron de dix marches, à double rampe, est percé au rez-de-chaussée de deux portes et aux deux premiers étages de deux grandes fenêtres décorées de pilastres avec chapiteaux finement sculptés. Les portes d'entrée étaient primitivement abritées par un balcon ou une galerie, formant une sorte d'avant-

« Ponçay, âgé de vingt-deux ans ou environ, déteste et abjure la religion « prétendue réformée en laquelle j'ai vecu jusqu'an treizième jour du « présent mois d'apvril dernier passé, comme je hays toutes sortes « d'hérésies, et ce jourd'huy vingt troisième jour du mois de février 1627, « je confesse et advoce la religion catholique, apostolique romaine et de « rechef luis profession d'icelle et proteste vivre et mourir en icelle etc. »

corps dont les colonnettes sont encore visibles, et qui a été détruit par les infiltrations de l'eau dans la pierre blanche du pays. Les fenêtres du deuxième étage sont surmontées d'un fronton triangulaire. L'étage supérieur est percé d'une ouverture unique dans laquelle on a installé une horloge.

Quant à l'aile droite, seule digne d'attention, elle est de ce côté fort délabrée et quelque peu mutilée. Les pilastres qui encadrent les fenêtres (1) et deux grandes lucarnes à frontons suffisent cependant à lui conserver un certain cachet.

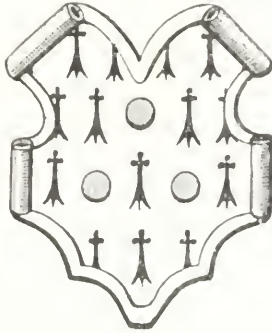
La façade septentrionale du côté de la colline est un peu mieux conservée, les lignes de l'architecture ont moins souffert des injures du temps, les meneaux de pierre subsistent intacts, et la grande lucarne de l'aile orientale est plus richement ornementée. En avant, règne une curieuse galerie à deux étages : au levant, s'élève un corps de bâtiment formant retour.

Mais la partie de beaucoup la plus remarquable du château de Poncé et la plus intéressante au point de vue archéologique, c'est le bel escalier renaissance qui occupe tout l'intérieur du pavillon central. Cet escalier est assurément, sous le rapport de l'ornementation, l'un des plus riches escaliers du XVI^e siècle qui existent dans le département.

Divisé en six rampes ou volées par des paliers intermédiaires, il fait communiquer entre eux les trois étages de l'édifice. Chaque volée est recouverte par une voûte ou un plafond à caissons décorés des sculptures les plus variées. Évidemment, les artistes qui ont conçu cette riche ornementation se sont inspirés du château de Blois : peut-être eux-mêmes ont-ils travaillé sous la direction des artistes italiens que François I^{er} avait fait venir pour embellir sa demeure

(1) Ces fenêtres, par leur forme et leur ornementation, se rapprochent de celles du célèbre manoir de la Poissonnière, habitation de la famille de Ronsard, situé presque en face de Poncé, sur la rive gauche du Loir, dans la paroisse de Couture.

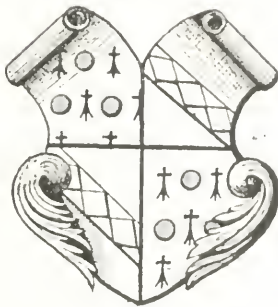
royale. Dans tous les cas, les motifs qu'ils ont choisis sont les mêmes qu'à Blois : ce sont des salamandres et des dauphins couronnés, des sirènes, des sagittaires, des cornes d'abon-



CHATEAU DE PONCÉ

Ecusson des Chambray, sculpté dans l'escalier.

dance, des enfants jouant de la flûte, des rosaces délicatement fouillées, etc. (1) Au centre de l'une des voûtes, l'écus-



CHATEAU DE PONCÉ

Ecusson sculpté dans l'escalier.

son des Chambray : *d'hermines à trois tourteaux de queues*, soutenu par deux génies.

(1) Voir au frontispice une planche reproduisant une des plus belles voûtes de cet escalier.

Ce magnifique escalier a été commencé en 1542, ainsi que l'indique la date sculptée sur la rampe inférieure, par Jean de Chambray. Il n'a été terminé qu'au XVII^e siècle, après l'alliance des Chambray avec les Thiville-Bapaulme, car un des caissons de la dernière rampe porte les armes des Thiville : *de gueules à trois fusées posées en fasce d'argent*

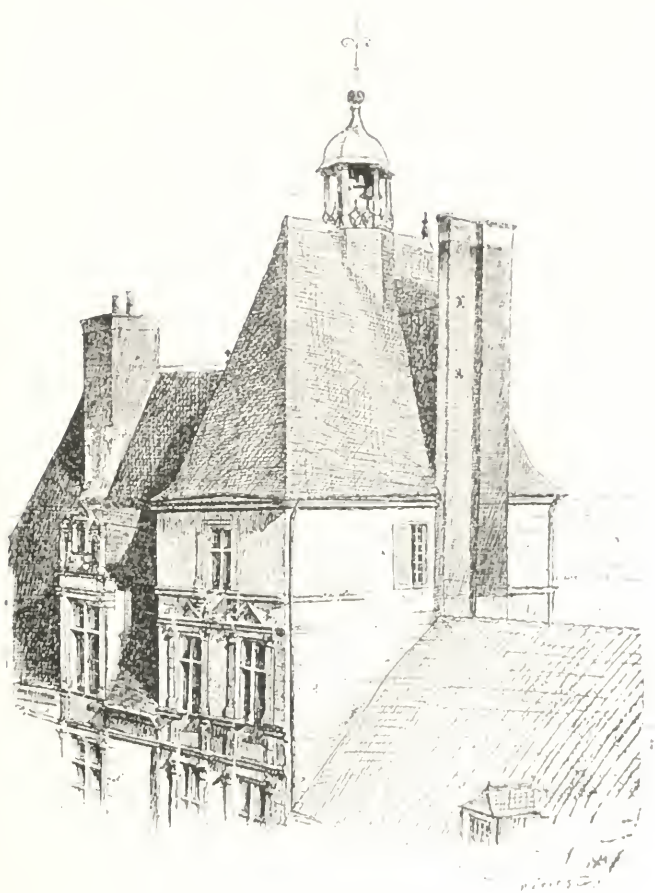
Jean III de Chambray rendit aveu, le 5 septembre 1551, pour sa châtellenie de Poncé, à haut et puissant prince Antoine de Bourbon, duc de Vendômois, à cause de sa baronnie de Lavardin. Cet aveu permet de se rendre compte exactement de ce qu'était, au moment de la reconstruction du château, la seigneurie de Poncé.

Au XVI^e siècle, le châtelain de Poncé est « homme de foy et hommage lige du baron de Lavardin ». Il lui doit « ung mois de garde à son dit chastel, loyaux aydes et tailles, avec droits et obéissance, tels que homme de foy et hommage lige doit à son seigneur de fie et foy lige ». Il a droit de haute, moyenne et basse justice, « droit de ban et de rappel, tabellionage, sceaux et contrats, épaves mobilières et foncières, mesure à blé et à vin tant pour ledit seigneur châtelain que pour ses hommes et sujets, droit de leur bailler les dites mesures et de marquer de son scel, près du suzerain, à la mesure de la baronnie de Lavardin, droit de rachapt et de dépôt, de minorité, ventes, reliefs, quintes et requints ».

La mouvance de la châtellenie s'étend sur les paroisses de Poncé, Artins, Couture, Chahaignes, Bonneveau, Lunay, Sougé et Ternay.

Elle a vingt-un hommages, entre autres les fiefs de Thury (1),

(1) Le fief de Thury était situé sur la paroisse de Poncé et dépendait du château de la Flotte. Il relevait de la châtellenie de Poncé à foi et hommage simple et lui devait cinq sous de service annuel. Il avait droit de moyenne et basse justice, reliefs, ventes, quint et requint, et valait 102 s. 2 d. de produit fixe. *Aveu de 1551*. — Le curé de Poncé avait droit de



CHATEAU DE PONCÉ

Façade septentrionale

la Jariaye, la Volonnière (1), le Grand-Chevelu (2), le Petit-Chevelu, la Hamelière, la Louppe, Tafforeau, le Guérinet, la Fresne, la Baudouinière, la Pommeraye, Chervigny, le Vau, le fief des Quatre seigneurs (3) (pour moitié), Ternay, etc.

Son revenu net est estimé à 5,478 livres 10 sols (4).

Jean III de Chambray avait épousé Éléonore des Feugerets : après la mort de son mari elle acheta le fief de la Cour de Chevelu de dame Anne Thiercelin, veuve de feu Claude de Ronsart, seigneur de la Poissonnière.

Son fils, Gilles de Chambray, marié à Louise d'Alonville, mourut en 1602 laissant plusieurs enfants mineurs.

L'un d'eux, Charles de Chambray, chevalier de l'ordre du roi, devint à son tour seigneur châtelain de Poncé, Hauteville,

dime sur toute l'étendue de ce fief, en vertu d'une donation de Jean du Bellay, seigneur de La Flotte et de Thury, à charge par ledit curé de dire douze messes par an et une messe « à note » le 21 mai, dans la chapelle saint Jean-Baptiste du château de La Flotte dont il était chapelain, et en outre de payer un denier de franc devoir chaque année, le dimanche après la saint Jean. *Aveu du 15 décembre 1783*, aux archives de la fabrique.

(1) La Volonnière, située à l'extrémité du bourg de Poncé, du côté de La Chartre, a conservé une partie de ses bâtiments du XV^e siècle et une porte qui se fermait par une herse. Des constructions et des terrasses élevées par M. Quetin-Pothée ont donné un caractère très original à cet ancien fief.

(2) Le fief de Chevelu était situé dans la paroisse de Couture et appartenait à l'illustre maison de Bueil. Aux termes d'un aveu rendu le 1^{er} décembre 1476 à haute et puissante dame Gillette Cholet, dame de Poncé et de la Roche-Turpin par Jacques de Bueil, chevalier, seigneur de La Motte-Sonzay, du Boys, du Portau, de Vallaines et de Chevelue, et son épouse Loyse de Fontaine, le fief de la cour de Chevelue était tenu « à foy et hommage simple » plus au devoir féodal de cinq sous de service « rendu au sire de Ponsay ou à ses allouez audit lieu, le jour saint Pierre-ès-liens etc ». — Cf. *Le Bas-Vendômois historique et monumental*, p. 52.

(3) Le fief des Quatre seigneurs, en Sougé, relevait par moitié de l'abbaye de Saint-Calais et par moitié de Poncé.

(4) Il existe aux Archives de la Sarthe, sous la cote E. 320, l'une des feuilles d'un plan de la seigneurie de Poncé à grande échelle, dressé avant la Révolution. Ce fragment est malheureusement incomplet et ne se rapporte qu'à un territoire sans importance : il est inutile des lors de le reproduire.

les Loges et Chevelu (1). Il vécut jusqu'en 1644 et eut de sa femme Catherine du Mur (2) : Jean IV de Chambray (3), Jeanne de Chambray qui épousa Nicolas de Thiville (4), comte de Bapaulme, Colombe de Chambray mariée à Pierre de Durcet (5), et Louis de Chambray décédé en bas âge (6).

(1) Le 25 juin 1592, baptême de Jacques, fils de Gilles Tourneux et de Mathurine Vallée ; parrain « Charles de Chambray, st de Ponssay et Ysabel sa sœur ». — Le 6 janvier 1593, baptême de Baltasar, fils de Jacques Tabareau : « Fut son parein noble Charles de Chambray, sieur de Ponsé, et Marie de Chambray, sa sœur. pour maraine ». — Le 21 août 1603, baptême d'Élisabeth, fille de René Rouault ; marraine « noble fille Anne de Chambray ». — Le 30 mai 1628, baptême de Catherine, fille de François Oger ; « et a esté son parrain noble Charles de Chambraye, sieur de Ponsay, et damoiselle Anne de Ronsard, de la maison de la Possonnyère, demeurant à Coutures ». Extrait des *Registres de l'État-civil de Poncé*.

(2) Voir l'acte de partage de la succession de Charles de Chambray et Catherine Du Mur, à la date de 1652, dans Merlet, *Inv. des minutes des notaires du comté de Dunois*, 1886, in-8, p. 312.

(3) « Le 15 octobre 1630, baptême de « Jehan de Chambray, aagé de treize mois, fils de messire Charles de Chambray, chevalier, seigneur dudit Ponssay et damoiselle Catherine Dumur, ses père et mère ». — Le 30 novembre 1637, baptême de la grosse cloche de Ponssay, fondue par Landouillette, habitant du Mans, en présence de « messire Jehan de Chambray, fils aîné de noble homme messire Charles de Chambray ». *Ibidem*.

(4) « Le dimanche vingt-septiesme jour de décembre mil six cent vingt et deux, fut baptizée Jehanne, fille de hault et puissant seigneur Charles de Chambray, sieur de Ponssay, et de Catherine Dumur, sa femme ; a esté son parain François d'Autefort, marquis du dict lieu, comte de Montignac et baron de la Flotte ; sa maraine fut Jehanne Hannequin, femme de hault et puissant seigneur de la Curée, chevalier des ordres du Roy, conseiller du Roy en ses privés conseïls, capitaine de cinquante hommes d'armes et son mestre de camp de la cavalerie légère et maréchal de camp de ses armées » Signé : J. Hennequin, d'Autefort, « Et ieelle Jehanne fut née le sixiesme de mars dernier passé ». *Ibidem*.

(5) Le 5 octobre 1629, baptême de « Colombe, fille de Charles de Chambray » Parrain : Gatian de Plais, escuier, sieur de Bellevue ; maraine Jehanne, fille esnée dudit seigneur et sœur de ladite baptisée, ledit sieur de Bellevue demeurant à Paris ». *Ibidem*. — Le 22 novembre 1648, mariage de Pierre de Durcet et de Colombe de Chambray. *Ibidem*.

(6) « Le cinquiesme jour de juillet mil six cent quarante, a esté oinct de saint huille noble enfant Loys, fils de hault et puissant seigneur Charles de Chambray, chevalier du Roy, seigneur de cette châtellenie, et

Jean IV de Chambray ne contracta pas d'alliance. Il fut le dernier seigneur de ce nom et mourut le 24 novembre 1662.

Nicolas de Thiville, son beau-frère, prit alors le titre de chatelain de Poncé et le conserva jusqu'à son décès survenu le 10 juin 1664. A cette occasion, une litre ou « ceinture funèbre aux armes des Thiville et des Chambray, dont on vient de retrouver des traces nombreuses, fut peinte autour de l'église, à l'intérieur, et dans la chapelle du château (1), comme nous l'apprend l'inscription suivante, aujourd'hui placée dans le chœur :

CHRISTIEN TV SÇAVRAS QVE CETTE
CEINTVRE FVNEBRE OV SONT LES
TROIS FVSEES A ESTE MISE PAR LE
TRESPAS DE HAUT ET PVISSANT SEI
GNEVR MESSIRE NICOLAS DE THIVILLE
CHEVALIER SEIGNEVR DE BAPAVLMES
CHAMROMAIN LA PIONNIERE MAL
VOISINE ET AVTRES LIEVX GENTIL
HOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE
DV ROY ET MARESCHAL DE SES CAMPS
ET ARMEES DONT LA VERTV ET LES
BELLES QVALITES ONT CORRESPONDY
A LILLUSTRE NAISSANCE. IL DECEDA
DANS SA MAISON DE CHAMPROMAIN
PAYS DE DVNOIS LE MARDY DIXIEME
DE IVIN MIL SIX CENT SOIXANTE
ET QVATRE ET EST INHVME AV TOM
BEAV DE SES PERES DANS LEGLISE

de noble dame Katherine Dumur, son espouse. Son parrain hault et puis-
sant seigneur Nicolas de Thiville, chevalier du Roy, seigneur de Bapaulme
et Thiville ; sa maraine, haulte et puissante dame Marie d'Haultefort,
dame d'atour de la Roynie ». Signé : Marie d'Haultefort, Nicolas Thiville .
Ibidem.

(1) Nous avons retrouvé, en outre, les traces d'une litre extérieure

DE THIVILLE. CEST LE PREMIER
SEIGNEVR DE CE NOM DE CETTE
PAROISSE A CAUSE DE NOBLE DAME
IEANNE DE CHAMBRAY SON ESPOVSE
HERITIERE DE HAVT ET PVISSANT
SEIGNEVR MESSIRE IEAN DE CHAMBRAY
SON FRERE DERNIER DE CE NOM QVI
DECEDA LE VINGT QVATRE DE NOV
VEMBRE MIL SIX CENTZ SOIXANTE ET
DEVX ET EST INHVME AV TOMBEAV
DE SES PERES DANS CETTE EGLISE

Priez Dieu pour leurs ames.

Jacques de Thiville, fils du précédent, comte de Bapaulme, seigneur baron de Poncé, Hauteville, Champromain, les Loges et autres lieux, fait une fondation de six livres de rente annuelle à la fabrique de Poncé, à la charge de faire célébrer, chaque année le 18 septembre, un service solennel pour dame Catherine d'Arnoul, son épouse, décédée le 17 décembre 1674 (1).

Après lui, la seigneurie de Poncé est possédée par Abel de Thiville et Marie-Charlotte de Malortie, dont les deux enfants, Charles-François-César, « seigneur baron de Poncé », et Marie-Joseph, âgés seulement de quatre et cinq ans, succombent la même année que leur père, à trois jours de distance, les 20 et 23 décembre 1736 ; puis par Henri-Edme de Coigne, qualifié « chevalier, baron et premier châtelain du Vendômois, seigneur haut justicier et suzerain de Sougé, Poncé, Hauteville, les Loges, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis », époux de Marie-Anne de la Sagne, qui meurt sans postérité le 14 décembre 1761.

La terre de Poncé revient alors à la famille de Durcet alliée aux de Chambray (2).

(1) Arch. de la fabrique de Poncé. — *Registres de l'État-civil.*

(2) Les Durcet armaient « de sable au lion d'or, au chevron d'argent brochant sur le tout ».

En 1792, Jacques Henry de Durcet, veuf de Marie-Charlotte de Fontenay (1), la transmet à sa fille Reine-Victoire de Durcet, mariée à Jean-Joseph Le Conte, comte de Nonant, marquis de Raray (2). De cette union naît Joseph-Antoine-Alexis, comte de Nonant. Ce dernier enfin épouse Cécile-Rose de Nonant-Pierrecourt (de la branche cadette des Nonant) qui lui donne trois enfants : Amédée Charles, comte de Nonant, plus tard officier supérieur de cavalerie, Achille, tué au passage de la Bérésina, et une fille, Simplicie-Reine-Rose de Nonant, marquise du Prat.

M^{me} Cécile-Rose de Nonant, comtesse de Nonant, est morte à Versailles en 1858. Elle avait contribué par sa générosité à la réorganisation de la paroisse après la Révolution et à la fondation des écoles ; aussi son souvenir demeure profondément gravé dans le cœur des habitants de Ponceé.

Actuellement, le château de Ponceé est encore la propriété de la famille de Nonant. Il est entouré d'un parc clos de murs, planté de hautes futaies, sillonné de sentiers abrupts et pittoresques. Les ombrages mystérieux qui couvrent le flanc de la colline, et surtout une haute galerie en briques, de construction récente, dont les grandes arcades en ogive s'appuient sur le sol et s'élèvent jusqu'à la crête du plateau (3), donnent à ce château « toujours silencieux » un aspect d'une originalité toute particulière (4).

Le contraste qu'il forme avec le village est d'autant plus

(1) Décédée le 12 avril 1787 au château de Ponceé. Cf. *Registres de l'État-civil*.

(2) Famille de Normandie, connue dès le XIII^e siècle : « d'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois besants d'or posés 2 et 1 ». Jacques Henry de Durcet était mort le 10 juillet 1792, à l'âge de 80 ans. Cf. *Registres de l'État-civil*.

(3) Cette galerie n'a pas coûté moins de 30,000 francs. Elle a été construite pour masquer la vue aux habitants de l'unique maison qui domine le parc, et arrêter les regards indiscrets qui auraient pu troubler la tranquillité des propriétaires.

(4) Cf. Delaunay et Morancé : *Guide du touriste dans la vallée du Loir*, p. 32.

frappant que Poncé a pris, depuis les dernières années du XVIII^e siècle, un plus grand développement et une certaine importance industrielle, grâce à la création par Élie Savatier, en 1766, d'une fabrique de papier qui n'a cessé de s'accroître sous l'intelligente direction des descendants de son fondateur (1). Aujourd'hui, le bourg compte une population agglomérée de près de cinq cents habitants et possède un bureau de poste et télégraphie : la présence des ouvriers de la papeterie lui donne un air de vie et de mouvement, parfois même un caractère de gaieté et d'animation trop rare maintenant dans les campagnes de la Sarthe (2).

E. TOUBLET.

(1) Dans le parc de la Volonnière s'élève un obélisque avec cette inscription, légitime hommage rendu à la mémoire d'un homme de bien :

ELIE SAVATIER
FONDATEUR DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS
DE BESSÉ ET DE LA FABRIQUE DE PAPIER DE PONCÉ,
DÉCÉDÉ LE 9 JUIN 1785, AGÉ
DE 68 ANS.
JULIEN QUETIN, L'UN DE SES SUCCESEURS
A ÉLEVÉ CETTE COLONNE A LA MÉMOIRE DE SON AIEUL,
LE 30 JUIN 1841.

(2) Le plan de cette notice ne comportant qu'un aperçu général sur l'histoire de la paroisse de Poncé, nous avons dû laisser de côté, pendant la période moderne, les annales religieuses qui ne présentent d'ailleurs que des faits peu importants, tels que des baptêmes de cloches, toujours fréquents au XVIII^e siècle. Voici toutefois, à titre de documents, la liste des curés de Poncé depuis la Renaissance : 1492-15 .. M^e Louis Yvon. — 1591, René Clavyer. — 1610, Pierre Laye. — 1652, J.-L. Champion. — 1664, Pierre Aucher. — 1693, Guillaume Dureau. — 1693, Louis Lemoyne de la Fosse. — 1711, Gilles Boullard. — 1727, Mathieu-René Ménard de la Fuye. — 1747, Jean-Baptiste Lehault. — 1773, Pierre-François Gravier. 1781 à 1792, Claude-François Foussard de Boisard. — 1797 à 1817, Emmanuel-Louis Coupé. — 1817 à 1840, Louis-Pinaudier. — 1840 à 1845, Joseph-Victor Gautier. — 1846, Hilarion Vérité. — 1846 à 1879, Guillaume Ferrand. — 1879, Emmanuel-Édouard Toublet.
